



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°248

NOVEMBRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 2017

Présents : 16

Absents excusés : Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Nicolas GURIEC

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h

Yves BERTHO est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 26 OCTOBRE 2017.
- B- INFORMATIONS.
 - 1- Installation d'un nouveau conseiller municipal.
 - 2- Installation d'un nouveau conseiller communautaire.
 - 3- Arc Sud Bretagne : désignation des représentants communaux aux commissions communautaires.
- C- DELIBERATIONS.
 - 1- Modification des commissions municipales.
 - 2- Surtaxe assainissement 2018.
 - 3- Tarifs assainissement 2018.
 - 4- Tarifs communaux 2018.
 - 5- Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique ARC EN CIEL.
 - 6- Plan de financement des travaux d'extension et d'aménagement de la salle de sport : demande d'aides financières.
 - 7- Rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours.
 - 8- Arc Sud Bretagne : modification des statuts, transfert de la gestion du SPANC en compétence facultative.
 - 9- Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2013 à 2016.
 - 10- Liste des immeubles non bâtis susceptibles d'être présumés sans maître.
 - 11- Budget assainissement : Décision modificative N°1.
- D- Questions et informations diverses.
 - 1- Pétition des habitants du village de BURIN pour la téléphonie mobile et internet.
 - 2- Pétition des habitants de la rue de la NOË.
 - 3- Constructions en cours au monastère de Sainte Présence.
 - 4- Nettoyage de la salle polyvalente.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 26 OCTOBRE 2017.

Jean-Louis BELLIOU demande que le texte du paragraphe concernant **l'installation d'un nouveau conseiller municipal** soit reformulé en ajoutant « Madame » devant Martine PENOT et en précisant le nom de la liste ou elle était élue « Agir Ensemble pour SAINT DOLAY ».

Accord du conseil avec 14 voix pour et 2 abstentions (Béatrice BALAC est arrivée après le vote).

B- INFORMATIONS.

1- Installation d'un nouveau conseiller municipal.

M. le Maire informe les élus que suite à la démission de Monsieur Hervé MICHAUD, Monsieur Yoann COLPIN le remplace comme conseiller municipal.

2- Installation d'un nouveau conseiller communautaire.

M. le Maire informe les élus que Monsieur Yoann COLPIN remplace Monsieur Hervé MICHAUD comme conseiller communautaire de la communauté de communes d'Arc Sud Bretagne.

3- Arc Sud Bretagne : désignation des représentants communaux aux commissions communautaires.

M. le Maire rappelle aux élus que suite au conseil communautaire du 7/11/2017 qui a désigné les différentes commissions, il faut désigner un titulaire et un suppléant dans chacune de celles-ci.

Intitulé de la commission	Conseillers élus titulaires	Conseillers élus suppléants
Aménagement du territoire	BERTHO Yves	COLPIN Yoann
Développement économique	GURIEC Nicolas	SIRLIN Isabelle
Finances - Ressources humaines et mutualisation	BOURRIGAUD Joël	BERTHO Yves
Solidarités	MALNOË Muriel	GONCALVES Emmanuelle
Environnement	GURIEC Nicolas	GERAUD Patrick
Communication – Culture et TIC - Sports	SIRLIN Isabelle	MARTINO Jacqueline
Voirie et travaux	BERTHO Yves	BELLIOU Jean Louis
Chantier d'insertion	SIRLIN Isabelle	FREHEL Franck
Enfance - Jeunesse	GONCALVES Emmanuelle	MALNOË Muriel
Emploi - Formation	SIRLIN Isabelle	MARTINO Jacqueline

C- DELIBERATIONS.

1- Modification des commissions municipales.

Monsieur le Maire informe les élus de la modification des commissions municipales suite au remplacement de Monsieur Hervé MICHAUD par Monsieur Yoann COLPIN ainsi que le retrait de Monsieur Franck FREHEL de la commission voirie.

Commissions	Adjoint Délégué	Membres
Aménagement – Voirie – Assainissement	Yves BERTHO	GERAUD Patrick – BALAC Béatrice – BELLIOU Jean Louis – MAHE Joseph – GURIEC Nicolas – LEVRAUD Claude – SIRLIN Isabelle
Bâtiments Communaux – Agriculture - Patrimoine	Patrick GERAUD	BERTHO Yves – MALNOË Muriel – BALAC Béatrice – MAHE Joseph – FREHEL Franck – GURIEC Nicolas – LEVRAUD Claude – SIRLIN Isabelle – CAILLE Sébastien – COLPIN Yoann
Activités Culturelles – Associatives et Sportives – Information/Communication – Artisanat et Commerce	Isabelle SIRLIN	BERTHO Yves – BAILLY Céline – BERTHO Karine – FREHEL Franck – GURIEC Nicolas – LEVRAUD Claude – MARTINO Jacqueline – GERAUD Patrick – GONCALVES Emmanuelle – BELLIOU Jean Louis- CAILLE Sébastien
Affaires Sociales – Emploi et Formation	Muriel MAL NOË	GONCALVES Emmanuelle – BELLIOU Jean Louis – BERTHO Karine – SIRLIN Isabelle – MARTINO Jacqueline

Affaires Scolaires – Restauration Scolaire et Enfance/Jeunesse	Emmanuelle GONCALVES	MALNOË Muriel – GERAUD Patrick – BAILLY Céline – BALAC Béatrice – SIRLIN Isabelle – CAILLE Sébastien – BERTHO Karine
Finances	Yves BERTHO	MALNOË Muriel – GERAUD Patrick – GONCALVES Emmanuelle – SIRLIN Isabelle – BAILLY Céline – BALAC Béatrice – BELLIOU Jean Louis – GURIEC Nicolas – CAILLE Sébastien – COLPIN Yoann

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Surtaxe assainissement 2018.

M. le Maire propose les nouveaux tarifs de la surtaxe d'assainissement qui ont été proposés lors de la dernière commission finances du 20/11/2017. L'abonnement était de 34,60 € en 2017 et sera de 35,00 € en 2018, le tarif sur la consommation d'eau était de 1,80 € du M3 et sera de 1,85 € en 2018. Il précise que les tarifs n'avaient pas augmentés depuis 2015.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Tarifs assainissement 2018.

M. le Maire rappelle aux élus que chaque construction qui se raccorde aux réseaux d'eaux usées est redevable d'une taxe d'accès La commission finances réunie le 20/11/2017 propose de fixer les tarifs à 525 € (contre 500 en 2017) pour une habitation qui se raccorde lors d'une extension de réseaux et 1 200 € (1 150 € en 2017) pour un raccordement d'une nouvelle construction sur un réseau existant.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- Tarifs communaux 2018.

Yves BERTHO et la commission finances proposent aux conseillers municipaux les nouveaux tarifs de location de salles.

1- Salle Polyvalente

Motif de la Location	Associations Dolaysiennes	Dolaysiens	Extérieurs à la commune (particuliers, associations et autres organismes)	Arrhes
Salle (vin d'honneur)	gratuit	75 €	135 €	20%
Assemblée générale - Réunion	gratuit	65 €	135 €	20%
Location salle - ½ journée avec chambre froide seule (9h à 18h ou 18h à 1h)	gratuit	135 €	255 €	20%
Bal - Loto	gratuit	205 €	395 €	20%
Location salle – journée complète (9h à 1h) avec utilisation de la cuisine + chambre froide + lave- vaisselle Pour une journée supplémentaire consécutive de 9h à 1h	gratuit	430 € 100 €	630 € 100 €	20%
Cuisine Seule		50 €	80 €	20%
Lave-vaisselle seul		45 €	60 €	20%
Nettoyage de la salle (service facultatif) 150 € en 2018 - comprenant le nettoyage de la salle et la vérification des tables, la cuisine restant à la charge du traiteur ou de l'organisme				
Le prix des poubelles est inclus dans les tarifs				

Il est rappelé que pour la location de la salle polyvalente, il est demandé une attestation d'assurance « responsabilité civile ». Une convention de location sera proposée à toutes les associations en 2018.

2- Salle des sports

Motif de la location	Associations dolaysiennes	Ecoles, Collèges, lycées extérieurs à la commune	Associations sportives extérieure à la commune
Rencontre sportive	Gratuit	6 € de l'heure	Gratuit
Loto	100 €		
Manifestation sportive à but lucratif			100 €

Pour l'évacuation des poubelles, il sera demandé un forfait de 15 €

Nota: Si besoin de poubelles, la réservation est à faire en même temps que celle des salles

3- Tarifs des photocopies

Format papier	Noir et Blanc	Couleur
Format A4	0,15 €	0,50 €
Format A3	0,30 €	1,00 €
Format A4 recto verso	0,30 €	1,00 €
Format A3 recto verso	0,60 €	2,00 €

Le prix des photocopies pour les particuliers reste inchangé. Les associations dolaysiennes ont une gratuité de 300 photocopies en Noir et Blanc par an, le supplément leur est facturé 0,05 € (noir et blanc), pour les couleurs elles ont le même tarif que les particuliers (0,50 € A4 et 1,00 € A3) à partir de la première photocopie.

Les photocopies en Noir et Blanc sont gratuites pour les scolaires, les étudiants et les demandeurs d'emploi.

4- Tarifs location sono

Motif de la location	Associations dolaysiennes et écoles
Manifestation à but lucratif	60 €
Manifestation à but non lucratif	Gratuit

Chèque de caution demandé pour la location de la sono avec 1 micro HF : 1 000 € et 2 micros HF : 1 500 €
Le chèque de caution est restitué 1 mois après la location.

5 – Tarifs casse de vaisselles

Type de vaisselle	Prix 2018
Verre Normandie	1,50 €
Verre Mirabeau	1,00 €
Assiette plate petite	2,50 €
Assiette plate grande	3,50 €
Assiette creuse	3,00 €
Tasse à café	3,00 €
Soucoupe de tasse à café	1,50 €
Couteau de table	1,50 €
Fourchette ou cuillère de table	1,00 €
Cuillère à café	0,50 €
Pichet en verre	3,50 €

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Participation des communes extérieures aux dépenses de l'école publique ARC EN CIEL.

Emmanuelle GONÇALVES rappelle que les communes extérieures ayant des enfants à l'école publique ARC EN CIEL, participent aux dépenses de fonctionnement en fonction du nombre d'élèves. Pour un élève du primaire il sera facturé 390,65 € et 1 355,37 € pour un élève de maternelle.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Plan de financement des travaux d'extension et d'aménagement de la salle des sports : demande d'aides financières.

M. Le Maire propose aux élus le plan de financement prévisionnel des travaux pour la rénovation de la salle des sports afin de faire des demandes de subventions aux différents organismes financiers (Conseil Départemental, Conseil Régional, l'Etat). Le coût global de l'avant-projet est estimé à 1 315 000 €

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Rythme scolaire : retour à la semaine de 4 jours.

Emmanuelle GONÇALVES et sa commission enfance/jeunesse proposent aux élus l'arrêt des TAPS (Temps d'Activité Périscolaire) à compter de la rentrée de septembre 2018. L'état se désengageant sur le plan financier, le coût serait trop important pour la commune. Il est bon de rappeler que l'arrêt des TAPS, n'est pas dû au bon fonctionnement et aux différentes activités proposées qui étaient de qualité.

Accord du conseil avec 16 voix pour et 1 abstention.

8- Arc Sud Bretagne : modification des statuts, transfert de la gestion du SPANC en compétence facultative.

M. le Maire rappelle que la loi n°717-2015 du 7/08/2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe), transfère aux intercommunalités la compétence assainissement collectif et non collectif au 01/01/2020. Comme la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE a déjà la compétence assainissement non collectif et afin de ne pas perdre la compétence assainissement collectif avant le 01/01/2020, les statuts ont été modifiés et la compétence assainissement non collectif devient facultative.

Cette modification statutaire s'accompagne également d'une actualisation pour la compétence transport qui est assurée par délégation du Conseil Régional de Bretagne et non plus par le Conseil Départemental du Morbihan.

Accord du conseil à l'unanimité.

9- Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2013 à 2016.

Le comptable du trésor public demande à la commune d'annuler des titres de recettes des années 2013 à 2016 pour une somme globale de 596,25 € en non valeur.

Accord du conseil à l'unanimité.

10- Liste des immeubles non bâtis susceptibles d'être présumés sans maître.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des Services) rappelle la délibération du conseil municipal du 27/04/2017 et informe les conseillers municipaux que suite à la demande faite à la préfecture, celle-ci a établi un arrêté en date du 12/10/2017 pour incorporer la liste des parcelles dans le patrimoine communal. Le conseil est sollicité pour valider l'incorporation des parcelles dans le patrimoine communal et autoriser le maire à établir l'arrêté d'incorporation des biens.

Accord du conseil à l'unanimité.

11- Budget assainissement : Décision modificative N°1.

Marie-Claire LOYER (Directrice Générale des Services) informe les élus qu'il faut ajouter 600 € en capital d'emprunt pour régler la dernière échéance de prêt, rectifier en dépense d'investissement du compte travaux de + 14 400 € et supprimer la ligne TVA de - 15 000 €.

Accord du conseil à l'unanimité.

D- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1- Pétition des habitants du village de BURIN pour la téléphonie mobile et internet.

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu une pétition des habitants du village de BURIN concernant la mauvaise réception pour la téléphonie mobile et internet. Cette pétition a été signée par plus de 160 personnes en demandant à avoir une meilleure qualité de réseau aux fournisseurs d'accès internet avec la remise en état du service et le passage du NRA (Nœud de Raccordement des Abonnés) en zone dégroupée.

M. le Maire précise qu'il a reçu la directrice départementale d'Orange pour ce problème. Elle renvoie la responsabilité sur le conseil départemental qui a financé le NRA mais n'a pas réalisé le câblage en fibre optique qui va du bourg de SAINT DOLAY au village de BURIN. Il a aussi rencontré le responsable du développement d'internet au Conseil Départemental. Ce dernier lui a précisé qu'actuellement le Conseil Départemental ne finance plus ce type d'équipement, mais participe au développement du Très Haut Débit avec l'installation de prises THD. Le programme actuel prévoit le développement du Très Haut débit de 2023 à 2030 sur la commune de Saint-Dolay.

Les conseillers municipaux ont pris conscience du problème de réception de téléphonie mobile et d'accès sur BURIN mais ont aussi ajouté que beaucoup d'autres villages de la commune avaient le même problème de réception pour internet.

M. Le Maire a demandé à Orange un chiffrage du coût des travaux à réaliser pour améliorer la réception d'internet pour le village de BURIN.

M. le Maire propose de voter pour une motion de soutien aux habitants de SAINT DOLAY. Dans celle-ci, il est rappelé que la couverture de la téléphonie mobile est médiocre et surtout internet. Il est aussi dit que le président de la république a promis une couverture fixe et mobile pour tous avec une échéance à 2020. De plus il est précisé que la commune de SAINT DOLAY ne peut être la seule responsable de cette situation et s'oppose fermement aux allégations qui sont faites sur le terrain par les techniciens des différents opérateurs en indiquant que c'est la seule responsabilité de la commune que de remplacer les réseaux vétustes du territoire. Jusqu'à ce jour les communes n'ont jamais participé aux équipements techniques en téléphonie et ne sont pas propriétaires des réseaux et les opérateurs sont les seuls à encaisser les forfaits mensuels de leurs abonnés.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Pétition des habitants de la rue de la NOË.

M. le Maire informe les élus qu'il a reçu une pétition des habitants de la rue de La NOË. Les habitants disent que les engins motorisés roulent à une vitesse excessive dans cette rue et demande une solution pour améliorer cette situation. M. le Maire précise qu'il réunira les élus le 14/12/2017 pour en débattre et proposer une solution.

3- Construction en cours au monastère de Sainte Présence.

Joseph MAHE demande des précisions à M. le Maire sur les constructions en cours au Monastère de Sainte Présence. M. le Maire précise qu'il est allé sur place et qu'il envoie un courrier pour stopper les travaux mais que des démarches sont en cours pour les régulariser.

4- Nettoyage de la salle polyvalente.

Jean-Louis BELLINOT demande s'il serait possible d'améliorer le matériel mis à disposition dans la salle polyvalente pour le nettoyage. Il faudrait ajouter un robinet d'eau accessible pour remplir les seaux. Le Maire prend note et va transmettre la demande aux services techniques.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 21 DECEMBRE 2017 A 20 HEURES

Information sur le remplacement des anciens compteurs par des compteurs « linky »

A partir de janvier 2018 vos compteurs d'électricité vont être remplacés par les nouveaux compteurs « linky ». Le remplacement de votre compteur est gratuit. L'opération de pose dure environ 30 minutes et une coupure d'alimentation est nécessaire. Pensez à éteindre vos appareils sensibles pendant cette intervention. Entre 30 et 45 jours avant la date de pose, vous recevrez un courrier d'information d'Enedis.

Si le compteur actuel est situé à l'intérieur de votre logement, un rendez-vous est pris par SCOPELEC, entreprise missionnée par Enedis pour la pose des compteurs linky sur la commune de SAINT DOLAY. Dans le cas contraire, SCOPELEC informe le client par courrier de la période d'intervention.

Les techniciens de SCOPELEC sont identifiables par un badge professionnel et les véhicules portent également des autocollants dotés d'un logo « **partenaire Enedis pour linky** ».

Vous pouvez poser vos questions à Enedis au 0 800 054 659 (prix d'un appel local) ou consulter le site internet www.enedis.fr, rubrique Linky.

Information sur la TNT :

A compter du 23/01/2018, il y aura une modification de fréquence de la TNT afin de libérer les fréquences hertziennes de la bande de 700 MHz pour la 4G. Cette opération concerne les régions de la Nouvelle Aquitaine et les Pays de La Loire. Quelques zones limitrophes peuvent être concernées et avoir un impact pour les téléspectateurs qui reçoivent la télévision par l'antenne râteau. Afin de retrouver la diffusion de toutes les chaînes, il faut faire une recherche de celles-ci pour plus d'informations contacter le 09 70 818 818 ou www.recevoirlatnt.fr

L'école Notre Dame Jeanne d'Arc organise le dimanche 14 Janvier un super LOTO à partir de 14 heures animé par Marie Hélène (ouverture des portes à 12 heures).

- 42 tours + 1 tour enfant.
 - Les trois premiers lots sont 1 bon d'achat de 500 €, 1 de 200 € et 1 de 100 € et de nombreux autres lots.
 - 3 € la carte ; 8 € les 3 cartes ; 15 € les 7 cartes et 20 € les 10 cartes.
 - Sur place : buvette, gâteaux, café, friandises et sandwiches.
-

Coup de pouce aux devoirs :

L'équipe dolaysienne de l'association « **coup de pouce aux devoirs** » dont l'objectif est l'aide aux devoirs du soir pour les enfants du CP au CM2, le mardi de 16 h 15 à 18 h, recherche des bénévoles pour renforcer son effectif actuel. Pour tout renseignement merci de contacter Yvonne MAHE Coët Du Cas à SAINT DOLAY tél : 02 99 90 20 06

Information de la mairie de La Roche Bernard concernant la réalisation des cartes nationales d'identité.

Afin de faciliter l'accès à la réalisation d'une carte nationale d'identité pour les usagers ayant des difficultés à se déplacer, personnes âgées ou hospitalisées, la mairie de La Roche Bernard a habilité ses agents d'accueil au dispositif de recueil (DR) mobile. Pour des raisons organisationnelles, merci de contacter la mairie de SAINT DOLAY pour regrouper les demandes.

Horaires d'ouverture de la mairie de La Roche Bernard :

Lundi de 9h00 à 12h00 –

Mardi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Samedi des semaines paires de 9h00 à 12h00 (sauf en juillet et août)

Nouvelle Entreprise : SAVONNERIE – HERBOLARIE

Manon VAN PEBORGH-GEORGES -Tél 06.15.01.85.26

e-mail : savonnerie-herbolarie@desracinesetdesbulles.com

Site Internet : www.desracinesetdesbulles.com

Facebook : des racines et des bulles

Fabrication de savons à froid, cosmétique naturelle et biologique, baume aux plantes, tisanes et autres.

Nouvelle Entreprise : MARCANBOI

Marc ROULLAUD – 5 Sainte-Anne – Tél : 06 88 21 95 31

Menuisier- fabrication et pose de mobilier sur mesure, agencement intérieur et extérieur.

Site internet : www.labonnebrique.fr

Vos prochains rendez-vous à la Médiathèque de Saint-Dolay

Exposition des peintures de Dominique Eustase

Du 29 novembre au 23 décembre 2017, la médiathèque a le plaisir d'accueillir les peintures naïves et colorées de Dominique Eustase. Les œuvres sont visibles aux jours et heures d'ouverture de la médiathèque.

La compagnie Débit d'Fagots propose un Spectacle musical pour les

enfants Rendez-vous samedi 9 décembre 2017 à 10h30 à la médiathèque

Spectacle pour les enfants de 3 à 7 ans. Durée : 30 mn

Entrée gratuite, réservation recommandée.

La médiathèque sera fermée du samedi 23 décembre 2017 à 12h30 au mardi 2 janvier 2018 inclus. Réouverture le mercredi 3 janvier 2018 à 9h. Bonne fin d'année à toutes et à tous !

Retrouvez plus d'informations sur la page Facebook de la médiathèque

@MediathequedeSaintDolay

ainsi que sur le site de la commune www.saintdolay.fr

La médiathèque est ouverte le mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h / le vendredi de 15h à 18h /

le samedi de 9h à 12h30. Tél. : 02 99 90 29 29. Email : mediatheque@saintdolay.fr

ACCUEIL DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Le Maire et son Conseil Municipal invitent les familles arrivées à Saint-Dolay depuis le 1^{er} janvier 2017 à une réception,
LE SAMEDI 6 JANVIER 2018 À 18H30 À LA SALLE POLYVALENTE

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2018

Le Conseil Municipal vous invite à la cérémonie des vœux du Maire
LE SAMEDI 6 JANVIER 2018 A 20 HEURES
A LA SALLE POLYVALENTE